



LES ENTREPRISES DÉCONOMIE SOCIALE EN
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Une richesse pour notre économie

**Mémoire présenté
par
Le Chantier de l'économie sociale**

Au

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
des Parcs
dans le cadre des consultations sur le Projet de politique
québécoise de gestion des matières résiduelles**

22 Février 2010



Présentation du Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation vouée à la promotion et au développement de l'économie sociale. Il regroupe une grande diversité de réseaux et d'organisations qui adhèrent à une vision de développement durable, non seulement en parole, mais par des gestes posés quotidiennement dans les collectivités partout au Québec. Par ses structures de gouvernance, le Chantier concerte un ensemble de réseaux : des réseaux d'entreprises d'économie sociale (coopératives et sans but lucratif), des réseaux régionaux de promotion et de développement de l'économie sociale, des acteurs de soutien au développement de l'économie sociale, et des mouvements sociaux, incluant les mouvements communautaire, syndical, et féministe.

Les organisations et les entreprises d'économie sociale, tant coopératives qu'OSBL, sont des acteurs importants du secteur de la gestion des matières résiduelles et du développement durable. Elles intègrent des missions sociales, économiques et environnementales à divers degrés. Ces acteurs environnementaux ont eu un rôle significatif dans l'émergence de projets proposant des solutions à la gestion des matières résiduelles.

Le Chantier de l'économie sociale tient à rappeler que nous vivons dans une économie plurielle où se côtoient l'économie privée, l'économie publique et l'économie sociale. Reconnaître cette réalité nous amène à envisager le développement de nos communautés sur une base plus durable. L'action combinée d'acteurs publics, de promoteurs collectifs et privés permet un développement plus optimal et solidaire des ressources humaines et matérielles de nos communautés et, ainsi, plus durable.

Une politique de gestion des matières résiduelles doit favoriser le développement d'une industrie environnementale qui prend en compte dans les différents milieux auxquels elle appartient. Nous savons également que l'industrie environnementale ne peut se développer qu'à partir de consensus sociaux traduits dans des politiques gouvernementales. À cet égard, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit poursuivre le développement de politiques publiques, notamment dans le secteur de la gestion des matières résiduelles. Il doit également s'assurer que les entreprises d'économie sociale puissent y jouer un rôle sans cesse grandissant.

Commentaires

Tout d'abord, nous voulons saluer les efforts du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui propose une politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui, dans son ensemble, répond à de nombreuses préoccupations déjà exprimées par les organisations environnementales.

Nous tenons à signifier notre appui au mémoire déposé par la Coalition des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles, de même que le mémoire déposé par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

Toutefois, le Chantier de l'économie sociale voudrait mettre l'accent sur des enjeux concomitants à la mise en œuvre de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles, notamment :

- ⇒ la cohésion de la politique avec la stratégie de développement durable
- ⇒ la nécessaire intervention du MDDEP sur la question du gré à gré

- ⇒ l'importance d'un financement concerté entre les ministères pour mieux soutenir les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles
- ⇒ la place des entreprises d'économie sociale sur les tables de concertation
- ⇒ les matières de solidarité
- ⇒ l'importance de relancer un réseau d'entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles.

Garder le cap sur le développement durable

À l'instar de la Coalition des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles, nous aurions aimé que cette nouvelle politique démontre par son titre qu'elle s'inscrit *pleinement* dans une dynamique de développement durable visant à «**Allier l'économie, le social et l'environnement**». ¹ Nous tenons à spécifier que notre vision du social ne se limite pas aux impacts de l'insertion ou de création d'emplois pour des personnes en difficulté. Il intègre des notions de revitalisation des milieux afin d'éviter l'exode rurale, de participation citoyenne et collective pour la gestion des déchets, de prise en compte des besoins exprimés par les citoyens et l'articulation des actions collectives et individuelles (par exemple, pour développer le réflexe de recyclage, il faut offrir de l'information et faire de la sensibilisation).

Laisser aux municipalités le choix d'alternatives économiques

L'économie sociale connaît un essor important au Québec et ailleurs dans le monde. Partout, les collectivités rurales et urbaines sont à même de constater les échecs de notre modèle de développement. Par l'action collective au cœur de l'économie, des citoyens et des citoyennes réinventent le développement, créent de la richesse, créent des emplois et répondent à une multitude de secteurs et de domaines de l'activité économique. Cela est d'autant vrai dans le domaine de l'environnement pour lequel les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale ont développé de nombreux projets avant même que le secteur privé à but lucratif ne s'y intéresse, notamment dans le domaine du recyclage et du réemploi à des fins de solidarité sociale.

Au Québec, les municipalités choisissent de plus en plus de réaliser des partenariats avec les entreprises collectives fermement enracinées dans leur territoire. Pourtant, à la fin 2009, la Fédération des chambres de commerce du Québec criait à la concurrence déloyale des entreprises d'économie sociale suite à l'annonce du projet d'un Plan d'action gouvernemental en gestion des matières résiduelles 2009-2019 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Depuis 2008, un fort lobby du secteur privé veut empêcher les municipalités de convenir des ententes de gré à gré avec des entreprises d'économie sociale dans le secteur de la gestion

¹ Extrait de la Loi 118 sur de développement durable : « Les mesures prévues par le projet de loi concourent à mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration, ainsi qu'à assurer, notamment par la prise en compte d'un ensemble de principes et par l'adoption d'une stratégie de développement durable, la cohérence des actions gouvernementales en ce domaine. »

« Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

des matières résiduelles. Ces dernières pourraient ainsi être privées d'un puissant outil de développement local, de gestion environnementale et de contrôle des coûts.

Il n'est pas surprenant que ces événements touchent le secteur de la gestion des matières résiduelles, qui vit depuis quelques années une mutation majeure alors que, sous l'impulsion des groupes environnementaux et des entreprises d'économie sociale, les services d'enfouissement des matières résiduelles se voient de plus en plus supplantés par les services de recyclage, de réemploi et bientôt de compostage.

Plus de 60 entreprises d'économie sociale - environ 1000 emplois - font partie de cette industrie et la grande majorité des municipalités compte utiliser leurs services pour assurer la gestion des matières résiduelles. Rappelons que la gestion des matières résiduelles coûte près de 506 millions de dollars² par année en fonds publics.

Pour certains représentants du secteur privé à but lucratif, l'économie sociale se livrerait à une concurrence déloyale parce que cette dernière bénéficierait de subventions qui viendraient déstabiliser les marchés.

Il y a quelques mois, une municipalité de la Mauricie a fait un appel d'offres et le seul soumissionnaire a déposé une offre proposant des coûts de 35% supérieurs aux prévisions. La municipalité a dû relancer l'appel et, cette fois, une coopérative a également soumissionné : sans l'économie sociale, il n'y aurait pas eu de marché.

On accuse les entreprises d'économie sociale de soumissionner sous les prix de production, ce qui est impossible car elles n'en ont pas les moyens. Cependant, il arrive fréquemment que des entreprises privées, désireuses de s'approprier des marchés et d'éliminer la concurrence, soumissionnent sous les coûts de production, comme cela s'est produit à Montréal avec une entreprise privée à but lucratif qui a soumissionné à 0\$ dans le cadre du renouvellement des contrats de collecte sélective.

Les municipalités recherchent des ententes de gré à gré avec les OSBL parce qu'elles leur permettent de connaître et de contrôler leurs coûts de production. De plus, au moment où la question éthique est à l'avant scène de la vie politique de nombreuses municipalités, les entreprises d'économie sociale sont garantes d'une gestion transparente, basée sur une triple reddition de compte : à l'État, à leurs membres et à la communauté qui les soutient. La solution pour les pouvoirs publics n'est pas tant de privatiser les dépenses, mais de contrôler les coûts. Pour cela, l'État doit compter sur des entreprises qui n'ont pas que le profit en tête. Le secteur privé doit tirer des leçons des pratiques économiques des entreprises d'économie sociale au lieu de tenter de les sortir des marchés à tout prix.

Commentaire 1

Si, dans son nouveau Plan d'action gouvernemental en gestion des matières résiduelles, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs reconnaît l'importance des entreprises d'économie sociale en accordant un montant de 10 millions de dollars pour leur développement, nous demandons à celui-ci d'intervenir auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour réintroduire le gré

² Mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement à l'Assemblée nationale du Québec par l'Association des Organismes Municipaux en Gestion des Matières Résiduelles : *Pour insuffler un nouvel élan à la gestion des matières résiduelles au Québec*, janvier 2008.

à gré dans la Loi sur les cités et villes, afin de permettre aux municipalités d'avoir le choix d'établir le type de partenariat qu'elles veulent pour la gestion des matières résiduelles, d'autant plus que la gestion des coûts leur incombe.

Une nécessaire diversification des financements

Nous félicitons le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'injection de la somme de 10 millions de dollars pour soutenir les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles, notamment pour les entreprises qui œuvrent dans le domaine du réemploi.

Dans un premier temps, nous voulons préciser que le secteur de l'économie sociale, même s'il est très présent dans le domaine du réemploi, ne se limite pas à celui-ci. Des entreprises d'économie sociale interviennent également dans le domaine de la collecte sélective, dans le recyclage et la valorisation.

Ayant connaissance de différents projets de développement, nous croyons, par ailleurs, que la somme de 10 millions de dollar sera nettement insuffisante pour répondre aux besoins des entreprises. C'est pourquoi nous invitons le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs à se concerter avec d'autres ministères ou organismes pour soutenir le développement des entreprises d'économie sociale. Nous pensons particulièrement au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation afin que celui-ci rende accessible ses programmes aux OSBL, notamment dans le domaine de la recherche et du développement. Nous suggérons aussi une concertation avec Investissement Québec pour une meilleure accessibilité à ses outils financiers. Ceci permettra d'augmenter le potentiel d'investissement dans des entreprises qui s'inscrivent pleinement dans le développement durable.

Commentaire 2

Nous souhaitons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs interpelle d'autres ministères et organismes afin d'être partenaires financiers pour le développement des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles.

La place des entreprises d'économie sociale sur les tables de concertation

La réussite des politiques publiques passe par la coconstruction des programmes par l'État, la société civile et les acteurs institutionnels et privés. L'outil privilégié est certainement la concertation. Or, les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles ne sont pas systématiquement invitées à participer aux lieux de concertation dans le domaine de l'environnement. On pense, particulièrement, aux lieux de concertation concernant la responsabilité des producteurs. Il est essentiel que les entreprises d'économie sociales soient présentes sur toutes les tables de concertation. Elles contribuent à l'amélioration des pratiques par leur expertise, mais aussi par leur enracinement dans leur milieu, leur permettant d'être près de la réalité des citoyens, de leurs besoins et des enjeux territoriaux.

Commentaire 3

Nous recommandons que les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles soient reconnues pour leur expertise, leur engagement dans leurs milieux et leur maîtrise des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. À ce titre, elles doivent systématiquement être invitées à participer aux tables de concertation en matière de gestion des matières résiduelles, que ce soit au niveau local, régional ou provincial.

Les matières de solidarité

Le secteur du réemploi compte de nombreuses entreprises d'économie sociale et organismes sans but lucratif (OSBL). Ils jouent un rôle essentiel dans les efforts collectifs dans l'atteinte des objectifs de récupération, notamment pour les encombrants (meubles, appareils électroménagers et autre), de même que pour les textiles.

Si des milliers de tonnes de matières sont écoulées sur le marché du réemploi, des quantités presque aussi importantes s'accumulent et se retrouvent à l'enfouissement. Malgré cela, aucune mesure gouvernementale n'existe pour accroître le taux de récupération et de réutilisation. Présentement, les entreprises d'économie sociale sont les plus gros récupérateurs de textiles du Québec pour une raison fort simple : la population québécoise fait depuis longtemps le choix de la solidarité quand vient le temps de disposer de matières comme les textiles, les meubles, les électroménagers, les appareils électriques et électroniques. Traditionnellement, on cède ces matières à des organismes sans but lucratif et des entreprises d'économie sociale afin d'aider des citoyens moins fortunés. C'est pourquoi nous sommes étonnés de ne pas retrouver ces matières de solidarités dans la liste des produits à prioriser dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP). L'arrivée d'un règlement pour les matières de solidarité permettrait de mieux structurer ce secteur et d'améliorer son impact social.

Commentaire 4

Nous souhaitons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs se penche sur les matières de solidarité et priorise ces matières dans la stratégie de la responsabilité élargie des producteurs (REP), notamment le textile.

L'importance de relancer un réseau d'entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles

Le réseautage est certainement un outil essentiel au développement des entreprises. L'absence d'un réseau pour les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles prive le gouvernement d'un allié dédié à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2010-2015. Le 1^{er} février dernier, 21 entreprises d'économie sociale se sont réunies afin de créer un nouveau réseau. Il permettra aux entreprises d'économie sociale :

- ⇒ d'élaborer diverses stratégies relativement à des problématiques communes ;
- ⇒ de défendre et promouvoir l'intérêt de ses membres auprès des instances gouvernementales et du grand public ;
- ⇒ d'offrir à ses membres des services leur permettant de croître et de se développer;

- ⇒ de favoriser la reconnaissance d'une image de marque des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles

Commentaire 5

Le Chantier de l'économie sociale encourage le MDDEP à investir dans un nouveau réseau d'entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles. Pour ce faire, à l'instar de la Coalition des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles, nous demandons qu'un montant de 300 000 \$ soit ajouté au 10 M\$ afin de soutenir sa mise en place.

Conclusion

Nous tenons à remercier le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de nous donner l'occasion de nous exprimer sur la question du projet de Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles.

Nous réaffirmons que les entreprises d'économie sociale en général et, particulièrement en gestion des matières résiduelles, font partie d'une économie plurielle et que, à ce titre, elles ne peuvent plus être considérées comme un secteur qui fait de la charité plus que des affaires. Ce sont des entreprises qui ont investi tous les champs des 3RV-E, qui développent de nouveaux procédés de valorisation, innovent, créent des emplois durables, s'inscrivent dans les stratégies de développement de leur communauté et font aussi des profits réinvestis dans leur communauté.

L'ensemble de nos commentaires tendent à démontrer que le projet de Politique québécoise de gestion des matières résiduelles doit s'accompagner d'un certain nombre d'engagement du ministère pour une réussite du plan d'action 2010-2015 dans toutes les municipalités du Québec.